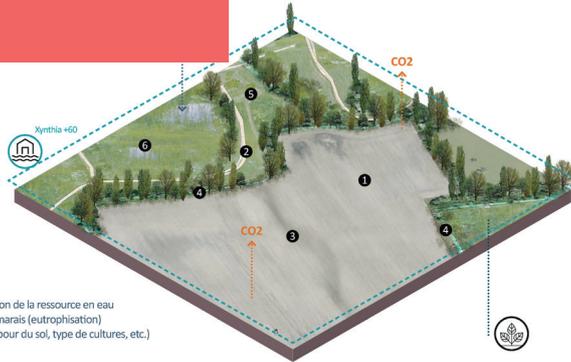
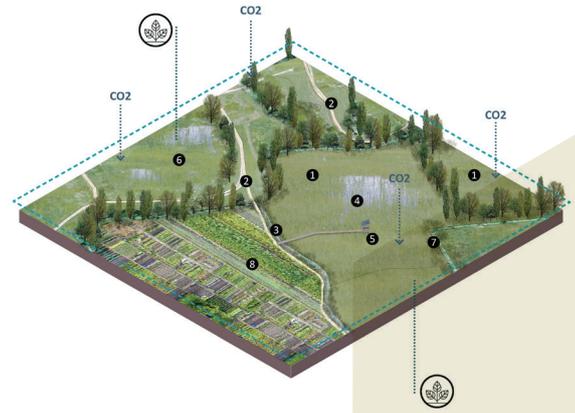


CHANGER NOS PRATIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : S'ADAPTER ET ATTÉNUER



ÉTAT INITIAL

- 1 **Grandes cultures existantes**
> assèchement et détérioration de la ressource en eau
> émission d'intrants vers le marais (eutrophisation)
> fortes émissions de GES (labour du sol, type de cultures, etc.)
- 2 **Chemin existant**
> emprunté par les exploitants agricoles, les chasseurs, les environnementalistes, les promeneurs avertis
> peu accessible, pas de bouclage sur d'autres itinéraires, état hétérogène
- 3 **Ancien chenal remblayé** zone régulièrement en eau en période hivernale
- 4 **Petits chenaux de drainage**
profil des berges à 45°, étiage dépendant des prélèvements en eau par l'agriculture, pas de mélange avec l'eau de mer
- 5 **Anciens marais salants remblayés**
prairie humide en place caractéristique du marais doux
- 6 **Marais original**
prairie humide en place caractéristique du marais doux



ÉTAT PROJETÉ

- 1 Conversion des grandes cultures inscrites en zones humides dans l'emprise Xynthia +20/60 (prairies humides)
- 2 Les chenaux définissent désormais une ossature de parcours du site et participent à la renaturation du parc
- 3 Reprofilage des chenaux, renaturation des berges, création d'aire de rétention, accès ponctuel à l'eau
- 4 Création d'aire de rétention supplémentaire (pompe éolienne)
- 5 Micro-architecture, observatoire nature, panneau d'information sur le stockage de CO2 dans les marais + possibilité accueil vente légumes des productions maraîchères situées à proximité
- 6 Création d'espace de refuge pour la faune
- 7 Les systèmes d'écluses et de franchissement favorisent les échanges entre le sol et l'eau
- 8 Maintien d'une économie agricole compatible avec ces milieux (maraîchage bio, élevages, etc.)

Développer la culture du risque

Proposition

- **Prendre en compte la thématique du risque** dans les études territoriales, en sensibilisant et en associant les habitants aux choix d'aménagement.

Ils l'ont fait

Aménager le littoral en prenant en compte les risques naturels majeurs : un exemple de prise en compte du risque de submersion marine avec le Parc Littoral + 2° C, La Rochelle

Lieu

La Rochelle, 75 404 habitants (Charente-Maritime)

Programme

Mise en place d'un plan guide, programmation et orientations pour la séquence du parc littoral à La Rochelle - Aytré - La Jarne - Angoulins

Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Maîtrise d'œuvre

Atelier Landscape (paysagiste mandataire), Les Marneurs (architectes, paysagistes, urbanistes), Eau-Méga (ingénieur conseil en environnement), Architectes des risques majeurs

Surface

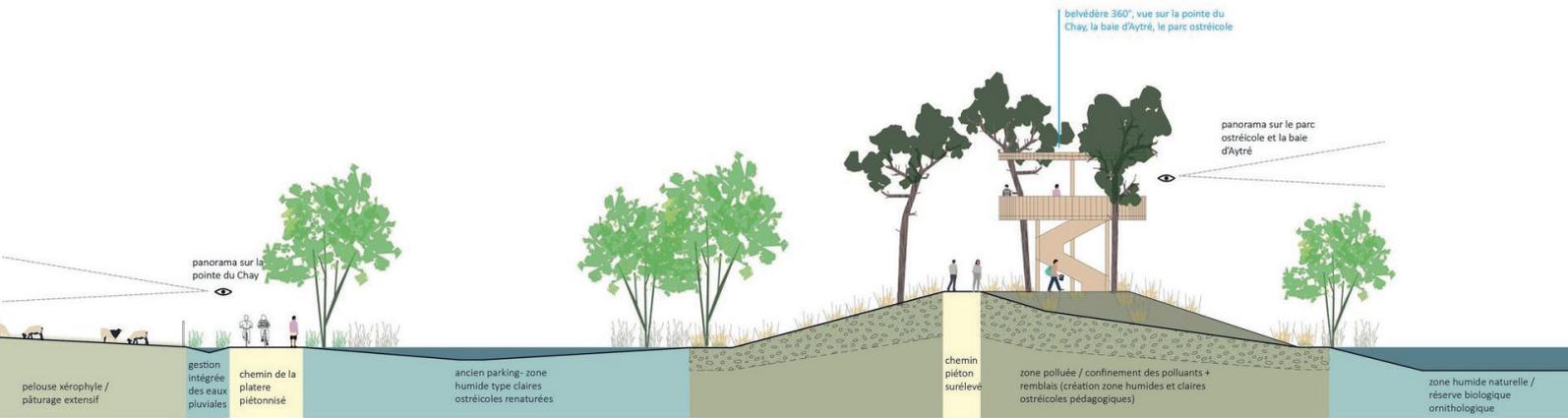
1 500 Ha

Coût

75 K € HT

Livraison

2018-2022



Cette stratégie d'aménagement du littoral s'inscrit dans une démarche de long terme exemplaire en matière de prévention des risques inondation et submersion à travers les objectifs visés :

- ➔ **Renforcer la culture du risque** par la mise en place d'un plan guide global à l'échelle du bassin de risque (submersion marine, inondation)
- ➔ **Développer une stratégie d'aménagement résiliente** favorisant la restauration des zones humides, la renaturation de certains espaces et le développement des mobilités douces (cheminements piétons, pistes cyclables)
- ➔ **Mieux maîtriser l'urbanisation et adapter le bâti existant** pour limiter l'exposition aux risques (Plans de Prévention des Risques littoraux)
- ➔ **Proposer des nouveaux modes d'habiter** réduisant la vulnérabilité des habitants et des biens tout en préservant la mémoire des lieux
- ➔ **Maintenir une agriculture biologique en circuit-court** compatible avec les milieux naturels en zone humide (élevage, maraîchage, point de vente en direct de légumes)
- ➔ **Développer une stratégie territoriale prospective** en prenant en compte le réchauffement climatique et ses conséquences (montée des eaux, transformations des milieux, stratégie de repli, élaboration de microclimats)

Description

La prise en compte des aléas côtiers (inondation, submersion, mouvement de terrain) représente un défi majeur dans l'aménagement du littoral. Le projet du Parc littoral +2°C, qui s'étend sur quatre communes – entre la Rochelle, Ayré, Angoulins et La Jarne – vise à **renforcer la prévention de ces risques littoraux**, et proposer des solutions douces de protection des côtes.

Depuis la plus grande submersion marine qui a impacté le territoire (tempête Xynthia, 2010), les autorités ont mis en place des mesures de sécurité, comme un plan de prévention contre les risques inondations, couplées à une nouvelle réglementation de l'urbanisation en zone à risques. L'agglomération rochelaise est aussi engagée dans une **stratégie d'aménagement résilient** : restauration des zones humides, renaturation des espaces anthropisés (plages, anciens marais...), développement des mobilités douces (cheminements piétons, pistes cyclables), et plus largement dans une démarche bas carbone, dans l'objectif de **devenir le premier territoire littoral urbain « Zéro Carbone »**.

Sollicitée pour mettre en œuvre des **stratégies d'adaptation aux risques**, l'agence Les Marneurs avec l'Atelier Landscape ont conseillé les élus locaux en matière d'aménagement durable et de préservation du patrimoine littoral. Après un travail de concertation, ils ont pu construire un **plan guide global à l'échelle du bassin de risque**, afin de proposer de **nouvelles formes d'adaptation et de recomposition des espaces vulnérables** : à la lumière de la compréhension du site et de l'enjeu inondation, ce plan guide croise **une vision à la grande échelle du Parc Littoral**, indispensable pour résoudre les problématiques hydrologiques (infiltration et stockage des eaux de pluie) et écologiques (stockage de carbone), avec une vision à la parcelle pour proposer des **principes architecturaux et paysagers résilients** en fonction des différents secteurs : préservation du cordon naturel de galets, renaturation de zones humides et ostréicoles, surélévation de la promenade littorale, relocalisation des espaces de stationnement en retrait, adaptation ou démolition de bâtiments existants, maintien d'une économie agricole compatible en milieu humide (maraîchage bio), etc.

Distinctions

- Les Marneurs, Lauréats au Palmarès des Jeunes urbanistes 2022
- Médaille d'Architecture (Prix Delarue 2023) de l'Académie d'Architecture